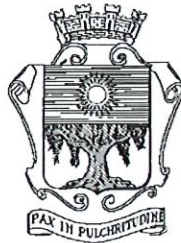


AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_10-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 – PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL « LES PETITS MALINS » -
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025

A 19 heures dans la salle du Conseil

Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL, M. Gérard MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_10-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

X – PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL « LES PETITS MALINS » -
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la fonction publique ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'avis du comité social territorial du 19 mai 2025 ;
Vu le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité d'adopter un règlement intérieur pour le personnel de la crèche municipale « Les Petits malins ».

Considérant que le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...).

Considérant que c'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations.

Considérant qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous, ce règlement s'impose à tout agent quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique, son affectation dans les services, la date et la durée de son recrutement.

Considérant que le règlement sera affiché au sein de la structure et remis à tout nouvel agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le règlement intérieur de la crèche municipale mis à jour, joint à la présente délibération,
- DECIDE l'entrée en vigueur du règlement à compter du 1er juillet 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.